

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le 19 mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle des fêtes de Cessenon, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 mai 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGÓ	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS		*
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2021

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 24 février 2021, annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

Béziers, le 19 Mai 2021
La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le 24 février.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle de la Tuilerie à Bédarieux, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 8 février 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL		*	MR FORTE		*
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO	*	
MR MORGIO	*		MME SAUTEREL		*
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ	*	
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT	*		MR DALERY	*	
MR ABELLA	*		MR GRANIER	*	
MR GELY		*	MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures 30.

Francis BARSSE, maire de Bédarieux, remercie les élus pour leur présence sur sa commune et leur souhaite la bienvenue.

Marie Pierre PONS, présidente de l'EPTB Orb Libron, propose d'aborder l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2021

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2021.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N°2 : PROTECTION RAPPROCHEE DES LIEUX DENSEMENT URBANISES – COMMUNE DE SERIGNAN – TRANCHE 3 : CHOIX DES ENTREPRISES

Un appel d'offre a été lancé pour l'opération de protection rapprochée des lieux densément urbanisés – commune de Serignan-tranche 3. La Commission d'attribution des offres a ouvert les plis le vendredi 5 février et confié au maître d'œuvre et aux services de l'EPTB le soin de réaliser l'analyse des offres conformément aux termes du règlement de la consultation.

La Commission d'attribution des offres réunie le 23 février a proposé de retenir :

- Pour la mission SPS : le cabinet TECHNI'Bat pour un montant total H.T de 4 472.00 € H.T ;
- Pour les travaux : l'entreprise CAZAL pour un montant total H.T de 1 478 591.35 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valider les propositions de la Commission d'attribution des offres ;
- Autorise madame la présidente à signer les marchés relatifs à cette opération.

DELIBERATION N°3 : TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA VEGETATION DES BERGES DU LIBRON ET SES AFFLUENTS SUITE A LA CRUE D'OCTOBRE 2019 : CHOIX DES ENTREPRISES

Un appel d'offre a été lancé pour l'opération de travaux de restauration des berges du Libron et ses affluents suite à la crue d'octobre 2019. La Commission d'attribution des offres a ouvert les plis le vendredi 5 février et confié aux services de l'EPTB le soin de réaliser l'analyse des offres conformément aux termes du règlement de la consultation.

La Commission d'attribution des offres réunie le 23 février a proposé le choix des entreprises pour cette opération :

- Lot n°1 : groupement Actiforest/GEKKO pour un montant total H.T de 167 113.50 € H.T ;
- Lot n°2 : Entreprise Philip Frères, pour un montant total H.T de 202 096.55 € H.T

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide les propositions de la Commission d'attribution des offres ;
- Autorise madame la présidente à signer les marchés relatifs à cette opération.

DELIBERATION N°4 : UTILISATION DES CREDITS GEMAPI DELEGUES PAR LES AVANT MONTS, SUD HERAULT, LA DOMITIENNE ET BEZIERS MEDITERRANEE : BILAN AU 31 DECEMBRE 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les communautés de communes des Avant Monts, de Sud Hérault, de la Domitienne et la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, délèguent à l'EPTB Orb Libron l'item 2 de la GEMAPI afin que soit mis en œuvre le programme pluri-annuel d'entretien reconnu d'intérêt général. Une enveloppe annuelle nous est ainsi déléguée. La présidente fait le bilan, au 31 décembre 2020, de l'utilisation des crédits. Un bilan technique des opérations engagées sera adressé directement à chaque EPCI délégataire.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de l'utilisation des crédits GEMAPI délégués par les Avant-Monts, Sud Hérault, la Domitienne et Béziers Méditerranée.

QUESTIONS DIVERSES :

Yannis Gilbert présente la mise en œuvre du Plan Pluri-annuel d'entretien : zoom sur l'organisation en place sur le territoire Grand Orb.

Fin de séance : 16 heures.

Béziers, le 19 mai 2021

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le 19 mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle des fêtes de Cessenon, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 mai 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGGO	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS		*
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020

La Présidente présente le compte administratif 2020, qui peut se résumer comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		- 784 707.19		+ 636 263.63		-148 443.66
Opérations exercice 2020	394 298.92	1 051 527.81	1 142 268.68	1 468 652.31	1 536 567.60	2 520 180.12
Totaux exercice 2020		657 228.89		326 383.63		983 612.62
Résultats clôture 2020		-127 478.30		+962 647.26		835 168.96
Restes à réaliser	3 046 208.64	2 709 890.46				
Résultats définitifs		-463.796.48		+ 962 647.26		+498 850.78

Le compte administratif 2020 est conforme au compte de gestion 2020, établi par le trésorier payeur.

La présidente sort de la salle.

Gwendoline Chaudoir met au vote le compte administratif et le compte de gestion 2020.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2020 tels que présentés ci-dessus.**

Béziers, le 19 mai 2021

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le 19 mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle des fêtes de Cessenon, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 mai 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS		*
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	3
OBJET :	AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le comité syndical, à l'unanimité, valide l'affectation de résultats suivante :

D001 : Déficit d'investissement à reprendre en 2021 : 127 478.30 €.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 3 046 208,64 €

Restes à réaliser en recette d'investissement : 2 709 890.46 €

Besoin de financement compte 1068 : 463 796,48 €

R002 : excédent de fonctionnement à reprendre en 2021 : 498 850.78 €

Béziers, le 19 mai 2021

La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le 19 mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle des fêtes de Cessenon, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 mai 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGGO	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS		*
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	4
OBJET :	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

La présidente présente le budget supplémentaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de **3 672 537.72 €**.

Le tableau suivant récapitule, par section, les opérations proposées.

Section investissement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	recettes
001 : déficit investissement reporté	127 478,30	1068 : Virement de la section de fonctionnement	463 796,48
Restes à réaliser en dépenses	3 046 208,64	Restes à réaliser en recette	2 709 890,46
Total dépenses investissement	3 173 686,94		3 173 686,94
Section fonctionnement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	recettes
60636 : vêtements de travail	1 500,00	002 : excédent de fonctionnement reporté	498 850,78
61523 : Voies et réseaux fonction 01 CABM	118 359,60		
61523 : Voies et réseaux fonction 05 AVTMONTS	0,00		
61523 : Voies et réseaux fonction 03 SUD HERAULT	40 968,70		
61523 : Voies et réseaux fonction 04 DOMITIENNE	0,00		
617 : Etudes et recherches	338 022,48		
Total dépenses Fonctionnement	498 850,78		498 850,78
TOTAL DEPENSES BS 2021	3 672 537,72	TOTAL RECETTES BS 2021	3 672 537,72

Le détail des restes à réaliser est annexé au présent rapport.

Le budget supplémentaire propose ainsi de reporter l'excédent 2020 comme suit :

D001 : Déficit d'investissement à reprendre en 2021 : 127 478.30 €.
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 3 046 208,64 €
Restes à réaliser en recette d'investissement : 2 709 890.46 €
Besoin de financement compte 1068 : 463 796,48 €
R002 : excédent de fonctionnement à reprendre en 2021 : 498 850.78 €

Il propose de réaliser des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le budget supplémentaire 2021.**

Béziers, le 19 mai 2021

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Budget : Budget Syndicat Mixte

2020

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
10222 - F.C.T.V.A.	833		202,07 €	202,07 €	0,00 €
1312 - Régions	833		4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1318 - Autres	833		12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	833		480 000,00 €	0,00 €	0,00 €
458201 - Protection Sérignan	833		1 203 999,54 €	974 610,56 €	229 388,98 €
4582011 - Protection Sérignan Tranche 3	833		2 400 000,00 €	0,00 €	2 400 000,00 €
458205 - Acquisition matériel PIAPPH Béziers	833		106 254,36 €	47 211,76 €	59 042,60 €
458208 - Acquisition matériel PIAPPH Liéuran les Béziers	833		7 000,00 €	1 285,35 €	5 714,65 €
458209 - Acquisition matériel PIAPPH Magalas	833		6 500,00 €	42,18 €	6 457,82 €
458211 - Acquisition matériel PIAPPH Montblanc	833		500,00 €	565,40 €	0,00 €
458212 - Acquisition matériel PIAPPH Puimisson	833		8 000,00 €	8 811,07 €	0,00 €
458213 - Acquisition matériel PIAPPH puisssalicon	833		9 343,19 €	56,78 €	9 286,41 €
Total des recettes			4 237 799,16 €	1 032 785,17 €	2 709 890,46 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Budget : Budget Syndicat Mixte

2020

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		784 707,19 €	784 707,19 €	0,00 €
2182 - Matériel de transport	833		5 717,31 €	0,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	833		5 823,71 €	17 361,04 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	833		24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
4581 - Opérations sous mandat	833		447 766,13 €	305 761,36 €	142 004,77 €
4581011 - Protection Sérignan Tranche 3	833		2 880 000,00 €	0,00 €	2 880 000,00 €
458104 - Acquisition matériel PIAPPH Bassan	833		1 000,00 €	550,80 €	0,00 €
458105 - Acquisition matériel PIAPPH Béziers	833		77 899,64 €	53 695,77 €	24 203,87 €
458106 - Acquisition matériel PIAPPH Boujan sur Libron	833		1 000,00 €	550,80 €	0,00 €
458108 - Acquisition matériel PIAPPH Lieuran les Béziers	833		1 526,52 €	1 285,35 €	0,00 €
458109 - Acquisition matériel PIAPPH Magalas	833		500,00 €	210,89 €	0,00 €
458111 - Acquisition matériel PIAPPH Montblanc	833		1 000,00 €	623,81 €	0,00 €
458112 - Acquisition matériel PIAPPH Puirmisson	833		20 091,56 €	13 975,20 €	0,00 €
458113 - Acquisition matériel PIAPPH Puisseilicon	833		388,74 €	283,90 €	0,00 €
Total des dépenses			4 251 420,80 €	1 179 006,11 €	3 046 208,64 €

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le 19 mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle des fêtes de Cessenon, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 mai 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS		*
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	5
OBJET :	MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE ET D'UN PRET RELAI : CHOIX DE(S) ETABLISSEMENTS BANCAIRES

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI implique désormais pour notre structure une gestion de trésorerie adaptée aux investissements à intervenir. L'opération de protection de Sérignan-Tranche 3 nécessite la mise en place d'une ligne de trésorerie de 200 000 € et d'un prêt relai de 200 000 € sur 3 ans. Les frais financiers liés à leur utilisation seront imputés à cette opération et au maître d'ouvrage qui délègue l'opération à savoir la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Trois établissements ont été consultés : Le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Caisse d'Epargne.

A la date limite de réception des offres, seuls le crédit agricole et la Banque Postale ont répondu conformément aux termes indiqués dans le tableau qui suit :

Prêt relai de 200 000 € sur 3 ans		
Organisme	Taux	Frais de dossier
Crédit Agricole	0.83%	0.15%
La Banque Postale	0.53%	0.10%

Ligne de trésorerie de 500 000 €		
Organisme	Taux	Frais de dossier
Crédit Agricole	0.96%	0.25%
La Banque Postale	0.82%	0.10%

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **De retenir la Banque Postale pour le prêt de 200 000 € sur 3 ans ;**
- **De retenir la Banque postale pour la ligne de trésorerie de 200 000 €.**
- **D'autoriser la présidente à signer les conventions de prêt avec la Banque Postale.**

Béziers, le 19 mai 2021

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le 19 mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle des fêtes de Cessenon, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 mai 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS		*
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	6
OBJET :	MISE EN PLACE D'UN PRET RELAI AVEC LA BANQUE POSTALE

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI implique désormais pour notre structure une gestion de trésorerie adaptée aux investissements à intervenir. L'opération de protection de Sérignan-Tranche 3 d'un prêt relai de 200 000 € sur 3 ans. Après consultation de 3 établissements bancaires, l'offre proposée par la Banque postale a été retenue aux conditions suivantes :

Objet : pré financement de subventions

Nature : prêt relais

Montant : 200 000 €

Durée : 3 ans à compter de la date de versement des fonds

Taux : 0.530 %

Base de calcul des intérêts : 30/360

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts. Remboursement total in fine.

Date de versement des fonds : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 07 Juillet 2021

Garantie : néant

Commission d'engagement : 200.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Modalités de remboursement anticipé : Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Autorise madame la présidente à signer la convention de prêt relais avec la banque postale**

Béziers, le 19 mai 2021

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS



OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORB ET DU LIBRON
Objet	Préfinancement de subventions
Nature	Prêt relais
Montant	200 000.00 EUR
Durée	3 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	0.530%
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 07 Juillet 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	200.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

(*) La marge par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée du prêt relais à la date d'émission du contrat.

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75 275 Paris Cedex 6

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 585 350 218 euros
RCS Paris 421 100 645
Code APE 6419Z
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N°07 023 424



Annexe 1 : liste des pièces à fournir en cas de contractualisation

En cas d'accord définitif entre La Banque Postale et l'Emprunteur, sur le financement envisagé dans les présentes, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous fournir 5 jours ouvrés avant la date de versement des fonds :

- un exemplaire original du Contrat dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur ;
- la délibération ou la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'Emprunteur, et le cas échéant l'arrêté, rendu(e) exécutoire et transmis(e) au contrôle de légalité autorisant le recours au prêt relais, et la personne habilitée à signer ledit Contrat, sauf si une délibération, décision ou arrêté n'est pas requis par les dispositions légales ou réglementaires applicables;
- la ou les autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation ;
- une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du Contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du Contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- le cas échéant, la délibération du budget transmise au contrôle de légalité;
- le cas échéant, une copie de l'arrêté attributif ou de la convention attributive de subvention ou de tout autre justificatif établissant l'octroi de la Ressource en faveur de l'Emprunteur ou concourant à la réalisation du projet et qui serait demandé par le Prêteur.

Ces documents devront être envoyés à l'adresse suivante :

La Banque Postale 115 rue de Sèvres – CP X 215 - 75275 Paris CEDEX 06

Par ailleurs, l'Emprunteur s'engage, dans le délai précité, pour le bon déroulement des opérations sur son prêt relais, à fournir à La Banque Postale les informations suivantes :

- adresse postale exacte,
- numéro codique du comptable public et intitulé précis du poste comptable,
- adresse postale, numéro de téléphone et numéro de télécopie du comptable public,
- nom de la personne à contacter chez le comptable public,
- adresse de la succursale Banque de France dans laquelle est ouvert le compte du comptable public.

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75 275 Paris Cedex 6

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 585 350 218 euros
RCS Paris 421 100 645
Code APE 6419Z
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N°07 023 424



Proposition valable jusqu'au 21 Mai 2021

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par mail ou par fax au 08 10 36 88 55 au plus tard le 21 Mai 2021 en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

Il est précisé qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de contrat

Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 1 décrite ci-dessus

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de prêt en vigueur, qui comportera les conditions suspensives à son entrée en vigueur et les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75 275 Paris Cedex 6

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 585 350 218 euros
RCS Paris 421 100 645
Code APE 6419Z
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N°07 023 424

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le 19 mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle des fêtes de Cessenon, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 mai 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS		*
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	7
OBJET :	MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA BANQUE POSTALE

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI implique désormais pour notre structure une gestion de trésorerie adaptée aux investissements à intervenir. L'opération de protection de Sérignan-Tranche 3 d'une ligne de trésorerie de 200 000 €. Après consultation de 3 établissements bancaires, l'offre proposée par la Banque postale a été retenue aux conditions suivantes :

Objet : financement des besoins de trésorerie

Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirage

Montant : 200 000 €

Durée : 364 jours

Taux : 0.820 %

Base de calcul des intérêts : 30/360

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date de prise d'effet du contrat : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 07 Juillet 2021

Garantie : néant

Commission d'engagement : 200.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Commission de non utilisation : 0.150% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement

devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Autorise madame la présidente à signer la convention de ligne de trésorerie avec la banque postale**

Béziers, le 19 mai 2021

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS



OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORB ET DU LIBRON
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	200 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	0.820%
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 07 Juillet 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	200.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.150% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

2

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75 275 Paris Cedex 6

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 585 350 218 euros
RCS Paris 421 100 645
Code APE 6419Z
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N°07 023 424



	Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
--	---

(*) La marge par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.



Proposition valable jusqu'au 21 Mai 2021

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par mail ou par fax au 08 10 36 88 55 au plus tard le 21 Mai 2021 en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

- Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 1 décrite ci-dessus

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de ligne de trésorerie, qui comportera des conditions suspensives et clauses usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le 19 mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle des fêtes de Cessenon, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 mai 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS		*
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	8
OBJET :	PAPI D'INTENTION 2021-2022 : DEFINITION D'UNE STRATEGIE SUR LES OUVRAGES LITTORAUX EN LIEN AVEC LA GEMAPI. PORTAGE DE L'OPERATION - DEMANDE DE SUBVENTION – CONVENTIONS AVEC LES EPCI CONCERNES

La mise en place de la compétence GEMAPI constitue l'occasion de parfaire la connaissance du fonctionnement des ouvrages de protection contre les inondations. Sur le littoral cette notion de protection contre les inondations prend un sens élargi aussi bien aux effets de la submersion marine que de l'érosion du trait de côte.

Les éléments présents sur le littoral susceptibles d'impacter la submersion marine ou l'érosion sont nombreux qu'il s'agisse d'ouvrages en dur ou d'espaces naturels comme les cordons dunaires.

Un travail important d'analyse de leur rôle doit être mené à l'échelle de gestion pertinente, à savoir la cellule sédimentaire afin de définir leur intérêt vis-à-vis de la compétence GEMAPI et les modalités de prise en charge de cette compétence pour ces ouvrages : régularisation administrative, travaux de confortement voire de suppression.

L'étude à mener doit donc permettre, sur la base des inventaires disponibles, de définir pour les 3 EPCI concernés (Hérault Méditerranée, Béziers Méditerranée, la Domitienne), les ouvrages littoraux nécessaires à l'exercice de la compétence Gemapi ainsi qu'une proposition de programmation pluriannuelle de travaux.

Le montant estimatif de cette étude est estimé à 75 000 € H.T soit 90 000 € . TTC.

Le plan de financement prévisionnel, validé dans le PAPI d'intention 2021-2022, est le suivant :

Partenaire	Taux d'aide en %	Montant sollicité en €
Etat	50	37 500
Département	20	15 000
Maître d'ouvrage	30	22 500

Afin de simplifier les démarches administratives et assurer toute la cohérence nécessaire, il est proposé que ce soit l'EPTB Orb Libron qui établisse le cahier des charges, mais également qui porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération. L'autofinancement (part non subventionnée + TVA) sera entièrement pris en charge par les 3 EPCI concernés dans le cadre d'une convention de partenariat à intervenir.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le portage de l'opération mais de ne la lancer qu'à partir du moment où le plan de financement sera entièrement bouclé ;**
- **D'autoriser la présidente à solliciter l'Etat et le Département conformément au plan de financement validé par le PAPI Orb Libron ;**
- **D'autoriser la présidente à signer les conventions de partenariat à intervenir avec Hérault Méditerranée, Béziers Méditerranée et la Domitienne.**

Béziers, le 19 mai 2021

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le 19 mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la salle des fêtes de Cessenon , sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 mai 2021

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGÓ	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS		*
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	9
OBJET :	PAPI D'INTENTION 2021-2022 : ANIMATION 2021 DU PAPI D'INTENTION ORB-LIBRON 2021-2022. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021

Le PAPI d'intention constitue une opportunité pour le territoire qui lui permet de :

- Compléter la connaissance des aléas et enjeux les moins investigués
- Faire émerger une dynamique sur la réduction de la vulnérabilité
- Définir le programme de travaux du futur PAPI complet
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la gestion du risque inondation ainsi que les citoyens dans les cadres étapes de concertation et de consultation du public.

Pour ce faire, l'EPTB Orb-Libron doit mettre en place une animation spécifique correspondant à un équivalent temps plein. Les missions à mener consistent en :

- La conduite des six opérations sous maîtrise d'ouvrages EPTB,
- Le suivi (assistance à maîtrise d'ouvrage) des opérations sous maîtrise d'ouvrage des EPCI
- L'animation spécifique à la problématique de la réduction de la vulnérabilité
- Le secrétariat et l'animation de la démarche du PAPI d'Intention
- La synthèse des éléments produits par les études structurantes, l'analyse environnementale, la note d'intégration du risque dans les documents d'urbanisme
- L'élaboration du dossier de PAPI Complet
- La consultation du public

L'organisation de l'EPTB Orb-Libron conduit à mobiliser l'ensemble des agents dans leurs missions quotidiennes pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de gestion du risque d'inondation, pleinement intégrée à la politique publique de l'Eau menée sur le territoire dans le cadre du SAGE et du Contrat de Rivière. Néanmoins deux postes d'ingénieur seront plus particulièrement chargés, à 50% de leur temps, de l'animation du PAPI d'Intention.

Le montant estimatif de cette animation s'élève à 60 000 € pour l'année 2021.

Le plan de financement prévisionnel, validé dans le PAPI d'intention 2021-2022, est le suivant :

Partenaire	Taux d'aide en %	Montant sollicité en €
Etat	50	30 000
Maître d'ouvrage	50	30 000

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la présidente à solliciter l'Etat conformément au plan de financement validé par le PAPI Orb Libron ;

Béziers, le 19 mai 2021

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS